24e ANNÉE N° 2103 PARAIT LE SAMEDI 1e FEVRIER 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Rien de Changé

Il n'était pas besoin d'être grand prophète pour prédire comment se terminerait l'interpellation sur le Maroc qui, depuis trois jours, fait verser des flots d'éloquences : un ordre du jour de confiance au ministère, l'invitant à continuer sa politique d'intervention limitée à la sécurité de nos nationaux, à la défense de nos positions et de l'application de l'acte d'Algésiras.

Par conséquent, rien de changé, et les retentissants débats oratoires auxquels nous venons d'assister n'auront apporté aucune modification sensible dans une situation qui reste toujours obscure et indecise.

M. Jaurès avait émis l'idée de la simplifier, en rappelant tout bonnement nos troupes et nos vaisseaux, en laissant les Marocains se debrouiller comme ils l'entendraient.

C'eût été évidemment très commode, si l'on avait affaire à quelque peuplade sauvage isolée du reste du monde et dont les dissensions intérieures nous seraient parfaitement indifférentes. Mais quand il s'agit d'un pays limitrophe de nos frontières algériennes, en relations étroites avec tous les pays de l'Europe, qui possèdent dans ses ports des établissements importants, le conseil de M. Jaurès aurait le petit inconvéniant de livrer tous les résidents étrangers au massacre, au pillage et aux sauvagerie de la guerre sainte.

Sa solution, si simple en apparence, n'eût été que l'abdication et la déroute de la civilisation devant le fanatisme musulman.

La Chambre n'a pas voulu encourir cette responsabilité, et on ne saurait l'enblâmer. Il est donc entendu que nous resterons sur nos positions, mais pour combien le temps et avec quelle espérance d'en fuir ? C'est là le point délicat, et il faut convenir que le gouvernement ne nous a pas apporté à ce sujet de lumineuses clartés. Pourquoi ? Parce qu'il n'en sait rien lui-même et qu'il subit les évènements plutôt qu'il ne les dirige.

Deux faits restent acquis. Nous ne nous en irons pas avant que l'ordre soit rétabli et que la sécurité règne au Maroc ; nous ne ferons pas de guerre de conquête et nous n'interviendrons pas entre les deux sultans rivaux. Voilà qui est entendu.

Seulement, comme pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité, il est indispensable d'avoir la collaboration d'un pouvoir régulier, il importerait cependant de savoir quel est ce pouvoir régulier ?

Celui de Rabat ou celui de Fez ?

Diplomatiquement, c'est celui de Rabat, puisque c'est Abd-el-Aziz qui a signé l'acte d'Algésiras. Mais si le dit Abd-el-Aziz est réduit à l'impuissance, s'il n'a ni argent, ni troupes, ni police, ni autres moyens de faire respecter sa suzeraineté, nous nous trouvons en face d'un fantôme. Comment traiter avec un fantôme ?

C'est là ce que n'avaient pas prévu les diplomates d'Algésiras, ni même l'empereur d'Allemagne, qui, en déclarant à Tanger qu'il venait rendre visite à un souverain indépendant n'avait pas réfléchi que, dans les pays orientaux, les souverains ont parfois une existence éphémère.

En attendant, les frais marchent toujours. Qui les paiera ? Encore une inconnue qui n'a pas été dégagée de ces copieux débats, parce que nous savons bien qui nous doit, mais que nous ne savons pas comment atteindre notre débiteur.

Abd-el-Aziz nous tend ses mains vides et Moulay Hafid son poing fermé.

Il faudra bien cependant que quelqu'un paie la solde des gendarmes de l'Europe.

Il nous semble inutile de revenir sur le dicours Delcassée ; c'est un plaidoyer rétrospectif qui a donné une satisfaction morale à l'ancien ministre des affaires étrangères, puisqu'il a été vigoureusement applaudi, comme le seront toujours ceux qui parlent d'honneur et de patrie devant une Chambre française, mais les journaux étrangers paraissent avoir donné une importance exagérée à cette brillante harangue, qui n'était qu'un regard jeté sur le passé sans engager l'avenir.

Z..

LA VIE CHERE

S'il fallait en croire la « direction du travail », l'ouvrier n'aurait pas le droit de se plaindre que les conditions d'existence lui soient devenues plus onéreuses que jadis.

Le ministère du travail s'est livré à une enquête sur les modifications qu'ont subies les salaires et le coût de la vie des travailleurs depuis dix ans et vient d'en communiquer les résultats, avec chiffres à l'appui.

D'aprés ce document officiel, dans les dix dernières années, les choses se seraient modifiées de la façon suivante :

Les « dépenses d'une famille » se seraient constamment abaissées, même de sensible manière ; en comparant la période 1884-1893 à la suivante 1894-1903, on trouve bien une petite augmentation du côté du logement (350 fr. au lieu de 320 fr.) ; mais le prix de la nourriture a baissé sensiblement (910 fr. au lieu de 993), et l'ensemble donne seulement 1260 fr. au lieu de 1313 fr.

Mais, dira-t on bien vite, ces calculs sont manifestement faux ! Tout le monde sait bien qu'au contraire, et en tout cas ces derniers temps, tout a renchéri ; les plaintes des ménagères sont connues.

D'abord, on peut le voir ci-dessus, la statistique dont s'agit s'arrête à 1903, et c'est surtout depuis une dizaine de mois, concurremment avec la mise en application de la loi sur le repos hebdomadaire, que le renchérissement a apparu, faisant des progrès constants.

Puis les enquêteurs eux-mêmes nous disent : « nos recherches ont porté sur des «ménages-types» ; leurs résultats n'ont que la valeur d'une indication. ».

A quoi ils ajoutent : « L'ouvrier ne fait point d'économies. Il dépense tout ce qu'il gagne. *Les salaires ayant doublé depuis cinquante ans, les dépenses ont augmenté dans la même proportion.....* ».

Conclusion qui, hélas ! détruit toute la portée du travail rétrospectif auquel l'administration s'est attelée, et celle-ci dit toute la première : « C'est pourquoi nous ne saurions faire état de chiffres qui, présentement, n'ont plus de raison d'être ».

Et cependant l'initiative officielle aura eu une utilité, c'est de provoquer chez certains des chargés d'affaires du « travail » des protestations ou déclarations qui portent en elles plus d'un enseignement. Voici, par exemple, en raccourci, la thèse soutenue par un adhérent de la Confédération générale du travail.

« La situation matérielle de l'ouvrier ne se trouve nullement améliorée.

« Les salaires ont augmenté, soit. Seulement, dans beaucoup de corporations, l'ouvrier travaille moins d'heures ; il ne touche donc pas d'avantage ; au bout de la semaine, l'augmentation est nulle ou insignifiante. »

En réalité, le prix des loyers s'est accru,; celui des vivres également. Et notre auteur cite comme exemple le prix de la viande de cheval passé de 70 centimes le kilo à 1 fr. ou en tout cas 90 centimes.

Puis, ajoute-t-il, d'autres causes ont rendu plus précaire la position de l'ouvrier. Pour celui de Paris, c'est la concurrence de ceux de province qu'attirent dans la capitale les mirages des hauts salaires, sans parler des autres appâts. Pour tous, ce sont les conséquences des grèves, des chômages, devenus plus fréquents ou plus étendus que jadis.

Veut-on d'autres protestations. Voici le président du syndicat des voyageurs et représentants de commerce s'insurgeant contre l'assertion relative à l'augmentation des salaires. Depuis quelques années, dit-il, les représentants de commerce ont vu leurs commisions baisser de 40 o/o. Parmi d'autres exemples pris dans le commerce et l'industrie, il cite une ouvrière brodeuse qui, pour le même travail qu'il y a trente ans, gagne 1 fr. 75 au lieu de 6 fr. comme jadis.

Mais à quoi bon aller plus loin ? C'est l'ouvrier de la C. G. T. qui est dans le vrai : balance faite des augmentations, réelles, sérieuses, des salaires, et de l'accroissement du prix de la vie, l'amélioration matérielle du sort de l'ouvrier est minime, pour ne pas dire nulle.

En passant, on pourrait faire observer qu'il ne s'agit, dans tout ce qui vient d'être dit, que de « l'ouvrier », et que de l'employé, le petit bourgeois ont tous droits de se plaindre que leur situation, à eux, a plutôt empiré.

Mais pour rester sur le terrain choisi, disons simplement à l'ouvrier de la C. G. T. :

« A qui la faute si les journées sont moins longues, de sorte que le salaire global reste le même ? à qui la faute si les chômages sont plus fréquents parce que l'industrie ne se sent pas en sécurité ? à qui la faute si les grèves viennent trop souvent rogner la portion du travailleur ?»

E. G.

HISTOIRE LOCALE

BAYLES et VIGUIERS
de Sisteron

(suite)

Pendant leur année d'exercice, sauf les tournées administratives réglementaires dans le bailliage, ils devaient assiduement résider dans leur ville. Ce fut ce que leur rappelèrent la circulaire de Jean de Cabassole du 25 juin 1306, les lettres du roi Robert du 24 janvier 1315, le statut du roi René du 12 janvier 1442, les lettres patentes du 31 janvier 1566, l'édit de Germain en Laye du 20 janvier 1574. Ces rappels pressants et réitérés décèlent un état de choses généralement peu satisfaisant. Nos viguiers de Sisteron, presque toujours dehors, constamment remplacés par le premier venu, qualifié de vice-bayle pour la circonstance, montrent que ces ordonnances n'étaient que trop motivées. Il faut croire que, le mauvais exemple étant contagieux, l'abominable abus de la commende qui a tué l'Eglise, avait sa répercussion dans les milieux laïques et que l'absentéisme n'était pas plus avantageux pour un que pour l'autre.

* * *

Quand l'année de sa charge était expirée, le bayle ou viguier était obligé de faire son syndicat. C'était un vieux privilège provençal auquel le peuple tenait beaucoup, les employés pas du tout, — et pour cause. Le 24 janvier 1315 n. s. le roi Robert en avait énergiquement rappelé l'observation à ses officiers et, stimulés par les Etats, ses successeurs y tinrent la main. Voici en quoi consistait cette coutume :

A la fin de l'année administrative, quand le bayle sortait de charge, avant de quitter le pays, il était obligé d'y demeurer encore ordinairement une semaine, parfois deux, pour répondre de sa gestion, à laquelle la large décentralisation administrative de l'époque laissait largement la bride sur le cou. Alors les citoyens *se syndiquaient*, s'unissaient et venaient, s'il y avait lieu, faire tous reproches, formuler toutes réclamations, arguer tous griefs, demander tous comptes, explications, motifs, etc. que la situation désarmée de l'employé, hier tout puissant, aujourd'hui sans pouvoir, permettait d'articuler hardiment. Je me suis toujours représenté l'employé faisant son syndicat comme un de ces pauvres diables de hiboux qu'un hasard a fait sortir en plein midi de sa retraite ténébreuse et subissant, dans une attitude embarrassée et ridicule, les vociférations d'une bande d'oiseaux bavards, railleurs, moqueurs et siffleurs.

Quelle différence entre cette époque et la nôtre ? De quel frein ne devait pas être ce syndicat ? Aujourd'hui au contraire la loi proclame l'employé sacro-saint, infaillible, impeccable, irresponsable. Il est soutenu, protégé par la toute puissante administration et demande en ce moment des statuts de fonctionnaires encore plus favorables et plus avantages.

Ajoutons que, lorsque la ville était content de son bayle, le syndicat se passait en repas d'adieu et le conseil municipal y ajoutait une bonne gratification.

* * *

Les viguiers paraissent avoir fini par l'union de leur office avec celui des maires consuls des chef lieux de viguerie et avoir été très, approximativement remplacés par de nouvelles charges de gouverneurs de ville nommés directement par le roi.

C'est cet état de choses informe, amorphe, anémique et anti-provençal que la Révolution trouva en Provence. Nous verrons, après notre liste des bayles et viguiers, comment elle les remplaça d'abord par les directoires puis par des sous-préfets.

* * *

Une particularité est à noter dans l'histoire des bayles de Sisteron. C'est la mission glorieuse dont ils étaient ordinairement chargés chaque fois que le trône de Provence changeait de Comte, chaque fois que le trône épiscopal de Gap changeait d'évêque.

V. L.

A suivre.

Chronique Scientifique

La société française des manchons « Hella » vient de prendre de nouveaux brevets. Cette invention résout le double problème depuis si longtemps cherché : l'infragibilité du manchon, évitant toute casse dans le transport ou dans la pose ; son indestrucbilité et par suite sa durée indéfinie.

Le principe de l'invention repose sur l'obtention par fusion, à la température de 2.400°, d'un filament radiant inaltérable et indestructible composé de divers oxydes. Le pouvoir éclairant de ce filament permet d'en faire des appareils à incandescence dont le rendement est égal à celui des meilleurs manchons actuellement connus. Un appareil ayant fonctionné 1.500 heures d'usage a donné au photomètre l'équivalent de la lampe carcel, avec une consommation de 10 litres de gaz par heure, et cela sans variation possible, ce qui est contraire à tout autre système.

La fabrication du manchon à filaments fondus repose sur le principe de différentes terres rares fondues, propres à rendre le manchon incassable et inaltérable.

Le Buisson Hella se distingue des manchons à base de tissu, en ce qu'il consiste en filaments groupés en faisceaux ou en petites tiges rigides qui présentent l'aspect d'aiguilles de verre ou de porcelaine dont elles ont la rigidité et l'inaltérabilité.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Littéraire

LES ÉPREUVES de BALZAC

Une nièce de Mme Hanska donnait dernièrement au *Figaro* quelques souvenirs encore inédits sur la vie intime de Balzac.

C'est l'occasion pour nous de rappeler au public, toujours curieux de tout ce qui touche à notre grand romancier, certains passages d'un article qu'Edouard Ourliac publiait dans le même journal en décembre 1837.

C'était quelques jours avant l'apparition de *César Birotteau*.

L'imprimerie était prête et frappait du pied comme un coursier bouillant.

M. de Balzac envoie aussitôt deux cents feuillets crayonnés en cinq nuits de fièvre. On connait sa manière. C'était un eébauche, un chaos, une apocalypse, un poème hindou. L'imprimerie pâlit... On transforme le monstre, on le traduit à peu près en signes connus... on le porte à l'auteur. L'auteur renvoie les deux premières épreuves collées sur d'énormes feuilles, des affiches, des paravents !

C'est ici qu'i faut frémir et avoir pitié. L'apparence de ces feuilles est monstrueuse. De chaque signe, de chaque mot imprimé part un trait de plume qui rayonne et serpente comme une fusée et s'épanouit à l'extrémité en pluie lumineuse de phrases, d'épithètes et de substantifs soulignés, croisés, mêlés, raturés, superposés ; c'est d'un aspect éblouissant...

A cette vue, l'imprimerie se réjouit peu. Les plus intelligents abordent les épreuves et reconnaissent du persan, d'autres l'écriture madécasse, quelques-uns les caractères symboliques de Whisnou. On travaille à tout hasard et à la grâce de Dieu.

Le lendemain, M. de Balzac renvoie deux feuilles de pur chinois. Le délai n'est plus que de quinze jours. Un prote généreux offre de se brûler la cervelle.

Les épreuves sont ainsi renvoyées sept fois de suite. On commence à reconnaître quelques symptômes d'excellent français ; on signale même quelques liaisons dans les phrases...

Bref, *César Birotteau* fut écrit et corrigé à quinze reprises et composé en vingt jours par Balzac malgré l'imprimerie, composé en vingt jours par l'imprimerie malgré Balzac.

Voici un exemple du « supplice littéraire » et du labeur effréné qui couchèrent ce colosse dans la tombe à cinquante ans, après quelle œuvre ! et accomplie dans une vie où les épreuves... d'imprimerie furent les moindres.

Revue Hebdomadaire.

RACINE ET NAPOLÉON

Les Conférences de M. J. LEMAITRE
paraissent dans
LA REVUE HEBDOMADAIRE

La *Revue Hebdomadaire* a commencé samedi dernier 25 janvier, la publication des dix conférences sur ***Racine*** qui seront faites chaque semaine par M. Jules LEMAITRE, de l'Académie française, dans la grande salle de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain.

La seule annonce de ces conférences a obtenu à Paris un tel succès que M. Jules LEMAITRE sur la demande de la *Société des Conférences*, a dû consentir à les donner deux fois par semaine, le mercredi et le jeudi.

En même temps que ***Racine***, la *Revue Hebdomadaire* publiera les huit conférences sur ***Napoléon***, faites à la *Société des conférences* par M. Henry HOUSSAYE, de l'Académie française (Le vol de l'Aigle ; Frédéric MASSON, de l'Académie française (La jeunesse de Napoléon ; Napoléon et les femmes ; Les Missionnaires de Sainte-Hélène) ; Albert VANDAL, de l'Académie française, (Le 18 brumaire) ; Général BONNAL (Psychologie militaire de Napoléon) ; MOUNET-SULLY, sociétaire doyen de la Comédie-Française (Talma et le théâtre au temps de l'empire) ; M. SABATIER, ancien président de l'ordre des avocat au Conseil d'Etat (Psychologie juridique de Napoléon).

Ces conférences paraîtront dans la *Revue Hebdomadaire* du 25 janvier à fin avril 1908. Prix de l'abonnement. **France : 3 mois, 5 fr. 75 ; 6 mois 10 fr. 50 ; 12 mois, 20 francs. Etranger 3 mois, 7 francs ; 6 mois. 13 francs ; 12 mois 25 francs.** ***Librairie PLON, 8, Rue Garancière, Paris.***

LE DEVOIR ET SA SANCTION

Ortografe simplifié

Nous parlons très souvent de nos droits, mais peu de nos devoirs : cependant les uns et les autres ont des raports intimes que nous ne devrions pas oublier C'est précisément parce que nous avons des droits que nous avons des devoirs corélatifs. D'un autre côté, l'idée du bien apèle l'idée du devoir et, en réalité faire son devoir c'est faire le bien.

Le devoir ou la loi morale, come toutes les autres lois, a d'ailleurs plusieurs sanctions : la sanction morale, la sanction fisique, la sanction sociale et la sanction relijieuse. La première de toutes, la sanction morale consiste dans l'aprobation ou le blâme intime de notre conscience. La sanction fisique est le résultat de nos action dans l'ordre de la nature, c'est ce que le filosofe anglais, Herbert Spencer apèle la réaction naturèle, Nos actes influent jénéralement sur notre santé : l'home se porte bien s'il n'abuse point de ses forces, il n'en est point de même s'il obéit à ses passions. La sanction sociale est cèle des lois humaines que nous ne pouvons guère entreindre avec impunité Enfin la sanction relijieuse est cèle que tous les cultes ont aporté à leurs prescriptions : le bonheur futur pour les fidèles et les peines temporaires ou éternèles après la mort pour les transgresseurs des lois divines.

Mais l'idéal serait de pratiquer le bien sans y être amené autrement que par la sanction morale, par la conscience. On doit faire le bien parce que c'est le bien, non dans la prévision d'une récompense quelconque, encore moins dans la crainte du châtiment. C'est là que se trouve le vrai mérite de nos actions. Mais, ont ne le sais que trop, très peu d'homes ajissent seulement d'après ce mobile complètement désintéressé. Je l'ai dit ce n'est qu'un idéal. Ce serait déjà beaucoup si on pouvait habituer les homes à remplir leurs devoirs de toutes sortes en leurs rapelant que tous leur actes sont suivis d'une sanction toujours inévitable et quelquefois bien sévère, et tout au moins par la sanction de la conscience, cète voix intérieure qui nous avertit à l'avance quand nous somes sur le point de comètre une mauvaise action et de désobéir à la loi morale. Qui, au reste, n'a point éprouvé, en éfet, cète jène, cète honte, ce regret, ce remords enfin, qui accompagnent et suivent nos blamables ?

Et qui au contraire, n'a éprouvé un sentiment de joie intérieure après l'acomplissement d'une bonne action ?

L'aprobation ou le blâme instinctif de la conscience est donc le guide le plus sûr de notre conduite et la sanction constante de tous nos actes. C'est par elle que nous pouvons nous maintenir dans la voie du vrai, du beau et du bien, c'est èle qui peut le plus sûrement nous indiquer nos devoirs de justice et de charité envers nos semblables et servir de règle à notre conduite.

Alfred CHARRON,
ancien professeur.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Société de Prévoyance et de Secours Mutuels. — Le 26 janvier écoulé avait lieu, à 9 heures du matin, à son siège social, la réunion générale annuelle de la Société de Secours Mutuels de la ville de Sisteron. M. le Sous-Préfet, empêché, s'était excusé par lettre de ne pouvoir assister à la réunion. M. Tardieu, membre honoraire, préside la séance.

Après les paroles de bienvenue que prononce M. Tardieu, M. Roa président déclare la séance ouverte. Il expose à l'assemblée, qui l'approuve, la situation toujours prospère de la Société qui compte 120 membres actifs et 4 membres honoraires. Elle possède un avoir de 59.500 francs elle sert à 21 de ses membres une pension de retraite qui varie de 60 à 92 fr, selon l'âge et la famille qu'a élevé le titulaire.

Cette Société qui compte 40 ans d'existence et qui mérite d'être mieux connue, oscille entre 115 et 125 membres ; ce manque de progression est causé par la concurrence des sociétés similaires qui offrent à leurs membres seulement une pension de retraite, tandis que la Société de Secours Mutuels de la ville de Sisteron donne en plus de la pension 2 fr. par jour aux malades et leur vient en aide en mettant à leur disposition deux mutualistes qui leur prête aide et assistance pendant toute la durée de la maladie.

Après l'appel nominal des membres qui presque tous répondent à leur nom, il est procédé à l'élection du bureau en entier arrivé aux termes de sa gestion et ou il y avait à pourvoir au remplacement de trois membres du Conseil d'administration, qui après de longs et bons services, avaient demandé à être relevés de leurs fonctions, pour cause d'âge et de santé.

Voici la composition du nouveau bureau :

Président : M. Roa.

Vice-Présidents : MM. Bec et Donzion.

Administrateurs : MM. Miolé Gustave, Imbert Henri, Para Alexandre, Gallissian Louis, Fautrier François, Joseph Lieutier, Henri Lieutier, Destampes Joseph, Pascal Lieutier, Justet Charles, Colomb Alfred.

La séance est levée à 11 heures.

Rosette. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris la nomination, au titre d'Officier de l'Instruction Publique, de notre compatriote M. Henri Brun, sous-chef de bureau au ministère des Finances.

Cette distinction vient à plus d'un titre récompenser le zèle et le dévouement de ce fonctionnaire intelligent et le bon compatriote qu'est M. Henri Brun.

Nombreux sont les bas-alpins qui sont allés — jamais en vain — demander un appui, un conseil au bon sisteronnais dont le dévouement désintéressé ne leur a jamais fait défaut.

A tous ces titres, nous présentons à M Henri Brun, nos sincères compliments.

Echos du Palais. — Dans son audience du 29 janvier dernier, le tribunal correctionnel de notre ville, a eu à statuer sur les affaires suivantes :

Deux jeunes aventuriers, Prébost Marcel, garçon coiffeur et Abougit Pierre, dessinateur, ayant le goût des voyages, ne trouvent rien de mieux pour accomplir leur projet que d'emprunter la voie ferrée et ce sans billet, pris en flagrant délit par la police du chemin de fer, ils sont condamnés tous deux à 16 fr. d'amende.

Deux chasseurs, voulant mettre à profit le dernier jour de chasse que la loi autorise, sont partis un jour de cette semaine, à la rencontre des bêtes à poils et à plumes, mais au lieu de rencontrer ce délicieux gibier, ils voient se dresser devant eux la loi, — l'inexorable loi — en la personne de deux gendarmes. Sommés de montrer leur permis, ils s'excusèrent de ne pas en posséder Procès-verbal a été dressé contre eux. C'est pour ce motif que les chasseurs Richaud T., maçon et son collègue Colzia A. sont condamnés à 30 francs d'amende pour chasser sans permis.

Tournée artistique Linck. — Une soirée hors ligne sera donnée très prochainement dans un des premiers établissements de Sisteron, par le fameux fantaisiste **Linck**, des principaux Music-Halls parisiens. Cet artiste original se produira dans un programme absolument nouveau et des plus attrayants. Consulter les affiches pour la date.

Inspection de l'enseignement primaire. — M. Foy, instituteur public à Troyes (Aube), est nommé inspecteur primaire à Barcelonnette. M. Gamond, instituteur public à Valon (Ardèche), est nommé inspecteur primaire à Sisteron.

Hygiène — Dans la séance du 11 janvier courant le Conseil départemental d'hygiène a désigné M. Tardieu, pharmacien, pour faire l'analyse des eaux servant à l'alimentation de la ville de Sisteron.

Sisteron-Vélo. — Un match d'entrainement de foot ball association aura lieu le dimanche 2 février sur le terrain habituel de la 2e maisonnette entre la 1re équipe du *Sisteron-Vélo* et de *Laragne-Sports*.

MM. les sociétaires faisant partie de l'équipe du *Sisteron-Vélo* sont priés de bien vouloir se rendre au champ de foot ball à 1 h. 1/2 précise. Présence indispensable. Tenue de rigueur.

Conseil de revision. — L'examen des tableaux de recensement et les opérations du conseil de revision commenceront, en 1908, le 17 février.

La clôture des tournées des conseils de revision est fixée au 16 mai 1908, au plus tard, et la séance de clôture définitive des opérations au 26 mai 1908.

Musiciens, artistes lisez tous *Marseille qui chante* superbe magazine illustré paraissant toutes les semaines donnant les morceaux de musique les plus en vogues et les mieux renommés ainsi que les échos et informations de Marseille et la Région.

Est en vente dans les gares et dans les librairies.

—o—

A vendre. — Bonnes pommes de terre pour la consommation et la semence. S'adresser à M. Henri LAUGIER, rue Saunerie.

P.-L.-M. — *Sports d'hiver à proximité de Nice et de Cannes.* — La station alpestre de Thorenc, située à 1260 m. d'altitude, près de Nice et de Cannes, a organisé depuis le 15 janvier, des sports d'hiver (patinage, skis, luge, toboggan, bobsleigh).

Thorenc, où se trouve un hôtel chauffé à la vapeur, est desservi quotidiennement par un courrier automobile partant de la gare de Grasse.

Départ de Grasse ; 10 h. du matin ; arrivée à Thorenc à midi et demi.

Départ de Thorenc : 2 h. 1/2 de l'après-midi ; arrivée à Grasse à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

—o—

Impossible

Eclipser le renom, entraver le succès
Colossal du Congo, roi des savons français ?
On viderait plutôt d'un trait, comme une tasse,
La Méditerranée !.. y songes-tu, bagasse !
Un Troubadour, au Savonnier Victor Vaissier.

Connaissances utiles

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est en effet le meilleur remède contre l'asthme le catarrhe l'oppression, l'espectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instanément et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

27 ans d'existence, des cures nombreuses, le prix de 1 fr. 50 la boîte ont fait aux Pilules Suisses leur juste et universelle popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, elles guérissent les **migraines**, les **maux d'estomac** et la **constipation**,

ETAT-CIVIL

du 25 au 31 Janvier 1908

NAISSANCES
MARIAGE
DÉCÈS

Néant.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
Successeur de Me BASSAC

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant procès-verbaux d'adjudication dressés par Me **Béquart**, notaire à Sisteron, les vingt-deux décembre mil neuf cent sept et douze janvier mil neuf cent huit, Monsieur Elie **Brignaudy**, propriétaire à Mison, a vendu :

1° à Mademoiselle **Adème** Zoé, sans profession à Mison :

1e Une propriété en nature de bois taillis appelé le Vabre, numéro 297 de la section D, d'une contenance cadatrale de 1 hectare 07 ares 40 centiares, confrontant du levant chemin, du midi Joseph Garcin, du couchant Tron, du nord le lot suivant ; moyennant le prix de **Huit cent quarante** francs, ci..... **840** francs.

2e Une propriété en nature de bois taillis appelé le Vabre, numéro 293 p. de la section D, d'une contenance cadastrale de 77 ares 30 centiares, confrontant du levant chemin, du midi le premier lot, Tron et Bardonnenche, du couchant chemin des Blâches, du midi Garcin David ; moyennant le prix de **Sept cents** francs, ci..... **700** francs.

3o à Monsieur **Anglais** Lucien, propriétaire à Mison :

Un labour au quartier de Serrebourreau appelé Champ de Roche, numéros 205, 206, 186 de la section B, d'une contenance cadastrale de 2 hectares 20 ares, confrontant au levant Veuve Garcin née Bellon, les hoirs Hugues, séparés par clapier mitoyen, Tron, morceau restant au vendeur, au midi Tron, Bontoux, Francou Justin, Esclangon Ernest, au couchant Corréard Stanislas, au nord Fournier Alphonse et les hoirs Hugues avec chemin au nord sur la propriété Hugues et au midi sur les propriétés Esclangon et Francou pour aboutir à la route nationale numéro 93 ; moyennant le prix de **Deux mille trois cent dix** francs. ci..... **2310** francs.

4° à Monsieur **Tron** Désiré, propriétaire à Mison :

Un labour aux Jonchiers appelé Champ de Chevaly, numéro 56 p, de la section B, partie comprise entre le mur de Bessier Adolphe et une ligne tirée de l'angle du sud-ouest du réservoir des Boulènes venant aboutir à l'extrémité du clapier des Jonchiers arrosable avec l'eau de la source des Jonchiers a partir du dimanche à huit heures du soir jusqu'au lendemain à huit heures du matin chaque semaine, d'une contenance d'environ 40 ares, confrontant du levant Marrou Philippe et Armand, du midi le huitième lot, du couchant le clapier et le chemin des Jonchiers, du nord Bessier Adolphe ; moyennant le prix de **Cinq cent dix** francs. ci..... **510** francs.

5° à Monsieur **Laurent** Adrien, propriétaire à Mison :

Un labour appelé la Coste au quartier de Serrebourreau, numéros 128 et 136 de la section B, d'une contenance cadastrale de 1 hectare 49 ares 80 centiares et numéros 137 et 138, d'une contenance cadastrale de 1 hectare 20 ares 60 centiares, confrontant dans son ensemble du midi chemin de la Fontaine, du couchant chemin des Armands aux Eyssaras, du nord les hoirs Bellon, du levant Laurent Adrien, Monvert, Silve et le chemin des prés ; moyennant le prix de **Douze cent dix** francs. ci..... **1210** francs.

6° à Monsieur **Tron** Désiré, propriétaire à Mison :

Un labour aux Jonchiers, appelé Champ de Chevaly, numéro 56 p. de la section B, d'une contenance d'environ 50 ares, à prendre à partir du septième lot, au nord jusqu'à la cime du pré des Boulènes se prolongeant en ligne droite jusqu'à la luzernière, confrontant au nord le septième lot, au levant Armand, au midi les lots suivants, au couchant luzernière et le clapier des Jonchiers, arrosable avec l'eau du réservoir des Boulènes, peudant vingt quatre heures, à partir de huit heures du soir du mercredi de chaque semaine jusqu'au lendemain à huit heures du soir ; moyennant le prix de **Huit cent dix** francs. ci..... .....**810** francs.

Copie collationnée de ces procès-verbaux d'adjudication a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron ainsi que le constate un acte de dépôt du trente-un janvier mil neuf cent huit.

Signification a été ou sera faite :

1° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron ;

2° A Madame Claire **Sarlin** épouse de Monsieur **Brignaudy**, vendeur, domiciliée avec son mari à Mison.

La présente insertion a lieu, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept, à l'effet de purger de toutes hypothèques légales et non inscrites, connues et inconnues, les immeubles ci-dessus désignés.

Pour extrait :
L. BEQUART.

A VENDRE

de gré à gré

en totalité ou par parties

GRANDS BATIMENTS à usage de remises, écuries et entrepôts, avec vaste maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, premier étage, caves, écuries, grenier à foin, source dans la cour. Jardin potager arrosable. Bonnes propriétés en grande partie arrosables, complantées en mûriers, blâches de chênes et de bois taillis ; le tout situé à MISON au hameau des Armands, sur la grande route nationale à 300 mètres de la gare de Mison.

S'adresser à Me **Béquart**, notaire à Sisteron, qui donnera tous renseignements pour traiter et visiter les lieux.

LE SANG DES ANÉMIQUES

La diminution de la quantité de fer qui doit être contenue normalement dans le sang, provoque l'anémie. La conséquence est la diminution du nombre et de la quantité des globules rouges du sang, qui sont au nombre de cinq-millions par millimétre cube chez une personnes saines et vigoureuse. Parfois chez les anémiques, ce nombre descend à 2 et à 3 millions et mêmes à un million. Pour faire renaître dans le sang des globules rouges et en faire remonter le nombre à l'état normal, les anémiques, les fatigués et affaiblis ou convalescents doivent boire aux repas ou a jeun l'eau reconstituante de Bussang, source Salmade. Son heureuse minéralisation d'arséniate de fer et de manganèse, principes actifs du sang, fait que l'organisme humain est reconstitué par son usage.

Bulletin Financier

Marché ferme, principalement sur les Fonds d'Etat. Rente 96.27. Extérieure 94.25. Fonds russes en reprise.

Bonne tenue des valeurs de crédit. Société générale 665. Comptoir d'Escompte 691.

La Banque centrale mexicaine vient de s'avancer à 425, encore avantageuse à ce cours.

L'obligation 4 0/0 de la Banque hypothécaire Franco-Argentine est recherchée à 451 en notable plus-value depuis le déiachement de son coupon.

Chemins français calmes mais fermes.

Les obligations 4 1/2 0/0 de la Conpagnie des chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres conservent de bonnes dispositions à 447.50. prix auquel elles se capitalisent à plus de 5 0/0.

Le Rio est faible à 1.686.

A 432 les pétroles «Columbia» sont recherchés. Cette Société n'a ni actions d'apports ni parts de fondateur ; l'intégralité de ses bénéfiées appartient aux 14.000 actions de son capital

La Banque Franco-Espagnole continus de créer des Sociétés nouvelles ! c'est une interminable émission de titres des moins attrayants pour les capitalistes prudents.

Tribune du Travail
et Commerciale

A remettre présentement
pour cause de départ
CAFE DU MIDI
bien achalandé
situé au centre des affaires
Pour renseignements s'adresser au gérant de l'établissement. Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti chez M. COLOMBON, coiffeur, rue Saunerie, Sisteron.

A louer présentement
3me. et 4me. étages de la maison ETIENNE, ancien boucher
Grande Place, No 17.
S'adresser à Me **Béquart** notaire,

A LOUER
MAISON LAPLANE, place de l Horloge, avec boulangerie.
S'adresser à Me Turcan, notaire, Avenue de la Gare, Sisteron.

A VENDRE
VITRAGES EN BON ÉTAT

DEUX CYLINDRES EN TOLE
s'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
Grande Quantité de Bonbonnes
de toutes contenances
S'adresser au bureau du Journal.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRANDS PRIX, Liège 1905, Milan 1906
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
PRODUIT HYGIENIQUE
indispensable.
Boisson d'Agrément digestive.
EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE
EXIGER du RICQLÈS

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

Le Sel **Cérébos** est un aliment précieux pour le cerveau les nerfs et le sang.

Dépôt : Droguerie A. TURIN Sisteron

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

CANADA *(Ancienne Colonie française)*. Les avantages offerts aux journaliers-terrassiers, domestiques, ouvriers agricoles, concessions gratuite de terre fertiles, voyage à prix réduit, et la grande prospérité de ce pays qui attire chaque année près de 300.000 colons, déterminent souvent aussi à émigrer des personnes inaptes à réussir. *Afin d'éviter toute déconvenue, ne pas partir sans écrire pour renseignements officiels gratuits 10, Rue de Rome, Paris*, au *Commissariat Général du Canada*, qui n'a pas de représentants en province.

GALERIES SISTERONNAISES

8. RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8

L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries.— Toiles, lingerie, mouchoirs
Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles. — Bonnetterie. — Corsets. — Dentelles
Articles pour Trousseaux et achats de Noces.
— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises**.

ON DEMANDE DES MALADES

même réputés incurables. — **PAIEMENT APRÈS GUÉRISON** seulement. Guérison rapide et sûre, sans médicaments, par la **MÉDECINE NATURELLE**, *électricité, radiations, eau, plantes, hygiène*, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies chroniques les plus anciennes, les plus graves, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, Cœur, etc.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grands détails au *Président du Comité Médical de la Médecine Naturelle, 10, Rue des Bons-Enfants, PARIS.*

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et aobtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DEPOT ET VENTE : *Chez* **M. *GIRAUD***, coiffeur, Articles de Toilette, *Parfumerie* 6, Rue de Provence, Sisteron,

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité. — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'ELECTRO-VIGUEUR du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon ELECTRO-VIGUEUR sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'ELECTRO-VIGUEUR, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'ELECTRO-VIGUEUR, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon ELECTRO-VIGUEUR.

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valaye, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

LE THÉ MEXICAIN DU Dr JAWAS POUR MAIGRIR

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

POUR MAIGRIR

Sans nuire à la santé et sans régime. Amincit la taille, réduit les hanches et le ventre, efface le double menton. Rajeunit les traits et empêche de grossir.

SUCCÈS UNIVERSEL

La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 28 fr.
Phie Vivienne, 16, Rue Vivienne, Paris
et dans toutes les Pharmacies.

LA MÉDECINE VÉGÉTALE

par les *Sucs* et *Principes vitaux* des *Plantes.*

La **Méthode Végétale**, qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et délabrent l'estomac, *sans operation* ni mutilation, mais à l'aide de *sucs végétaux* et *sèves régénératrices*, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer : **Maladies de la Peau**, *Dartres, Eczéma, Vices du sang*, etc. **Tumeurs,** *Glandes*, **Maladies spéciales de la Femme**, etc. *Goutte, Rhumatisme, Epilepsie, Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète*, **Maladies contagieuses,** *Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie*, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son **propre médecin,** *se soigner et se guérir seul* de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :

FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 352 pages, est envoyé *franco* contre 60 centimes en timbres-poste adressés au Dr de la PHARMACIE VIVIENNE, 16, Rue Vivienne, PARIS

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les *Quincailliers, Poêliers, Fumistes*, etc.

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

EN VENTE PARTOUT

LE MOKA DES FAMILLES

Ce produit peut s'employer seul avec le lait ou en très fortes proportions avec le café.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON